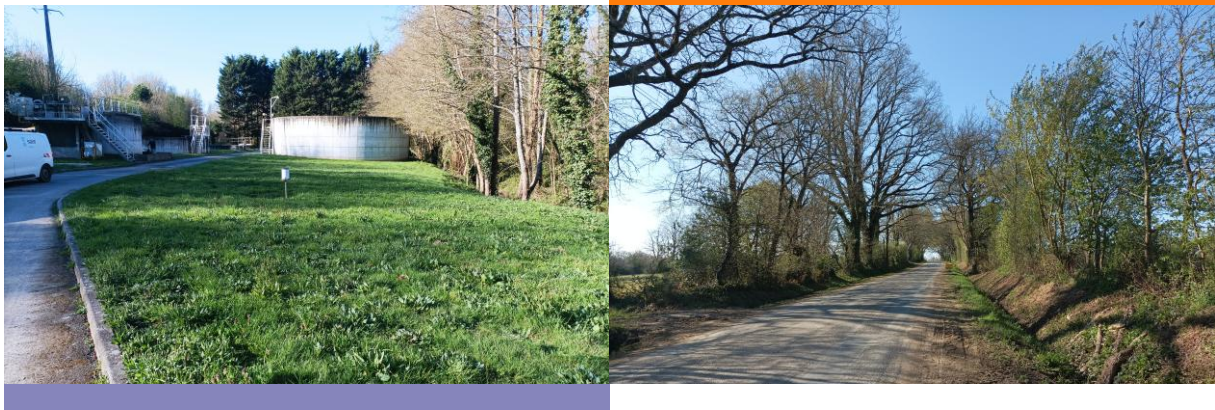




RAPPORT

Projet agrivoltaïque à Beaumont-lès-Valence (26)

Pré-diagnostic des milieux naturels

Juin 2026

ASPIRAVI



sce
Aménagement
& environnement

CLIENT

RAISON SOCIALE	ASPIRAVI France
COORDONNÉES	23, rue Charles de Gaulle F-78560 Le Port Marly
INTERLOCUTEUR (nom et coordonnées)	Matthias RUPPE Tél. 06 61 37 44 67 matthias.ruppe@aspiravi.com

SCE

COORDONNÉES	Immeuble Organdi 1 esplanade Miriam Makeba 69100 Villeurbanne Tél. 04.72.81.98.10 E-mail : lyon@sce.fr
INTERLOCUTEUR (nom et coordonnées)	Madame Céline GERMAIN Tél. 04 72 81 98 10 E-mail : celine.germain@sce.fr

RAPPORT

TITRE	Complément d'inventaires – Projet agrivoltaïque à Beaumont-Lès-Valence
NOMBRE DE PAGES	56
NOMBRE D'ANNEXES	0
N° PROJET	251230

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
251230	18/02/2026	Édition 1		ECR	CGM
251230	19/03/2026	Édition 2		ECR	CGM
251230	20/05/2026	Édition 3	Complément inventaires avifaune et nouveau calepinage	ECR	CGM
251230	15/06/2026	Édition 4	Nouveau calepinage	ECR	CGM

Sommaire

1. Description du projet.....	4
2. Méthode.....	5
3. Calendrier des inventaires.....	5
4. Aires d'étude.....	5
5. Zonages naturels.....	6
5.1. Mesures de protection réglementaire.....	6
5.1.1. Sites Natura2000.....	6
5.1.2. Arrêté de protection Biotope.....	7
5.1.3. Réserves naturelles et réserves biologiques.....	7
5.1.4. Sites Ramsar.....	8
5.1.5. Parcs naturels régionaux (PNR).....	8
5.1.6. Espaces naturels sensibles (ENS).....	9
5.2. Mesures de gestion et de protection non réglementaires.....	11
5.2.1. Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristiques (ZNIEFF).....	11
5.3. Continuités écologiques.....	14
5.3.1. Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE – TVB).....	14
6. Résultats des inventaires.....	17
6.1. Zone humide.....	17
6.1.1. Généralités.....	17
6.1.2. Données bibliographiques.....	17
6.1.3. Données de terrain.....	21
6.2. Habitats.....	24
6.3. Flore.....	28
6.3.1. Données bibliographiques.....	28
6.3.2. Données de terrain.....	29
6.4. Faune.....	31
6.4.1. Oiseaux.....	31
6.4.2. Reptiles.....	36
6.4.3. Amphibiens.....	37
6.4.4. Mammifères (hors chauves-souris).....	38
6.4.5. Chauves-souris.....	39
6.4.6. Insectes.....	41
7. Synthèse des enjeux et impacts anticipés.....	45
8. Conclusion et préconisations.....	50
9. Synthèse des mesures ERC mises en œuvre.....	51

1. Description du projet

Le site d'étude fait l'objet d'un projet agri-photovoltaïque portant sur une surface de 25,9ha, destiné à coexister avec les cultures céréalières déjà présentes, notamment utilisées pour la fabrication de pâtes. A proximité immédiate se trouve un petit hameau composé d'une habitation et de hangars de stockage.

L'exploitant souhaite également installer un système d'irrigation par goutte-à-goutte. Pour permettre le bon développement des cultures, les panneaux photovoltaïques seraient espacés d'environ 18 mètres en inter-rang, limitant ainsi leur couverture au sol à environ 29%.

Les haies existantes seraient conservées et le cordon boisé en limite de site ne serait pas concerné par l'aménagement.

Figure 1 : Plan des aménagements envisagés initialement© ASPIRAVI

2. Méthode

Afin d'anticiper au mieux les éventuels enjeux qui pourraient être présents au sein du site d'étude, les étapes suivantes ont été suivies :

- ▶ Identification des sites naturels remarquables (ZNIEFF, Natura2000 ...) et corridors (trame verte et bleue) présents dans un rayon de 5 km autour du site d'étude ;
- ▶ Recueil de données bibliographiques existantes sur la faune, la flore et les zones humides ;
- ▶ Détermination sur site des habitats naturels présents ;
- ▶ Recherche sur site de la flore protégée/patrimoniale/invasive (présence avérée ou potentielle) ;
- ▶ Recherche d'espèces faunistiques protégées/patrimoniales (présence avérée ou potentielle) et la définition du potentiel d'accueil du site pour ces espèces ;
- ▶ Recherche de zones humides floristiques ;
- ▶ Réalisation du présent rapport de prédiagnostic, mettant en évidence les enjeux écologiques du site (avérés et potentiels).

3. Calendrier des inventaires

Les inventaires de prédiagnostic et de recherche de zones humides par le critère pédologique ont été réalisés en janvier 2026. Le tableau ci-dessous décrit les conditions climatiques de ces journées.

Date de l'inventaire	Conditions météorologiques	Thématiques	Observateurs
12/01/2026	Sans incidence sur l'inventaire	Sondages pédologiques Prédiagnostic	CHERPIN Emilie PEYRE Victor
13/01/2026	Sans incidence sur l'inventaire	Sondages pédologiques Prédiagnostic	CHERPIN Emilie PEYRE Victor
16/04/2026	Ensoleillé, 21°C, vent modéré	Complément d'inventaire avifaune	CHERPIN Emilie

Tableau 1 : Calendrier des inventaires réalisés sur site

4. Aires d'étude

L'aire d'étude immédiate, correspondant au site d'étude, comprend les cultures céréalières potentiellement concernées par la pose de panneaux photovoltaïques. La superficie totale du site d'étude est de 25,9 ha.

Dans le but d'évaluer le contexte environnemental présent aux alentours du site d'étude, une aire d'étude éloignée de 5 km a été définie.

La cartographie suivante présente ces aires d'étude.



Figure 2 : Aires d'étude éloignée et immédiate du projet

5. Zonages naturels

Le site d'étude se trouve en superposition ou à proximité (rayon de 5km) de plusieurs sites naturels remarquables présentés ci-dessous.

5.1. Mesures de protection réglementaire

5.1.1. Sites Natura2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de **préserver la diversité biologique** en Europe en assurant **la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels, ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales ou végétales**. Les habitats naturels et espèces concernés sont mentionnés dans :

- ▶ La directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne n°2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite **Directive « Oiseaux »** ;
- ▶ La directive du Conseil des Communautés Européennes n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage, dite **Directive « Habitats »**.

Le dispositif Natura 2000 vise à construire un réseau européen des espaces naturels les plus importants. Ce réseau rassemble :

- ▶ Les Zones de Protections Spéciales ou ZPS relevant de la Directive « Oiseaux » ;
- ▶ Les Zones Spéciales de Conservation ou ZSC relevant de la Directive « Habitats ».

La mise en place d'un site Natura 2000 se décompose en trois volets :

- ▶ La désignation du site est établie par un arrêté ministériel après une consultation locale ;
- ▶ Un document d'objectifs organise, pour chaque site, la gestion courante ;
- ▶ Les projets d'aménagement susceptibles de porter atteinte à un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'un volet complémentaire d'analyse préalable et appropriée des incidences.

Aucun site Natura 2000 n'est présent dans un rayon de 5 km autour du site d'étude. La ZSC la plus proche est située à environ 5,6 km du site d'étude (FR8201662 « Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg ») et la ZPS la plus proche est située à 13 km du site d'étude (FR8212010 « Printegarde »).

Enjeu nul **Aucun site Natura2000 n'est présent dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.**

5.1.2. Arrêté de protection Biotope

L'arrêté préfectoral de protection de biotope est un outil de protection des milieux naturels. Un écosystème est constitué d'un biotope (milieu de vie physicochimique et spatiale) et d'une biocénose (ensemble des communautés vivantes dans ce biotope) en interaction l'une avec l'autre. Les espaces concernés sont des parties du territoire constituées par des formations naturelles peu exploitées, où l'exercice des activités humaines est réglementé soit pour préserver les biotopes nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales protégées, soit pour protéger l'équilibre biologique de certains milieux.

Aucun site sous arrêté de protection biotope n'est présent dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.

Enjeu nul **Aucun site sous arrêté de protection biotope n'est présent dans un rayon de 5km autour du site d'étude.**

5.1.3. Réserves naturelles et réserves biologiques

En France, le système de protection par réserve naturelle fonctionne selon une échelle à deux niveaux :

- ▶ **Les réserves naturelles nationales**, dont la valeur patrimoniale est jugée nationale ou internationale, et qui sont classées par décision du ministre de l'Environnement ;
- ▶ **Les réserves naturelles régionales** (qui remplacent depuis 2002 les réserves naturelles volontaires), classées par décision en conseil régional, dont la valeur patrimoniale est de niveau régional.

L'autorité administrative à l'initiative du classement confie localement la gestion à un organisme qui peut être une association, une collectivité territoriale, un regroupement de collectivités, un établissement public, des propriétaires, un groupement d'intérêt public ou une fondation. Leur champ d'intervention est multiple :

- ▶ Préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition ou remarquables ;
- ▶ Reconstitution de populations animales ou végétales ou de leurs habitats ;
- ▶ Conservation des jardins botaniques et arboretum constituant des réserves d'espèces végétales en voie de disparition, rares ou remarquables ;
- ▶ Préservation des biotopes et des formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables ;

- ▶ Préservation ou constitution d'étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage, études scientifiques ou techniques indispensables au développement des connaissances humaines ;
- ▶ Préservation des sites présentant un intérêt particulier pour l'étude de la vie et des premières activités humaines.

Par ailleurs, **les réserves biologiques dirigées ou intégrales** font partie des Espaces Naturels Protégés (ENP) qui sont des zones désignées ou gérées dans un cadre international, communautaire, national ou local en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation du patrimoine naturel :

- ▶ **Une réserve biologique dirigée est un espace protégé en milieu forestier, ou en milieu associé à la forêt** (landes, mares, tourbières, dunes), dans lequel une gestion conservatoire visant la protection d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés est mise en place ;
- ▶ **Une réserve biologique intégrale est un espace protégé en milieu forestier, ou en milieu associé à la forêt** (landes, mares, tourbières, dunes), laissé en libre évolution pour y étudier la dynamique spontanée des écosystèmes.

Ces statuts s'appliquent aux forêts gérées par l'Office National des Forêts. Les réserves biologiques font partie des espaces relevant prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées. Elles relèvent de la catégorie IV de l'UICN.

Aucune réserve naturelle nationale ni régionale ni aucune réserve biologique n'est présente dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.

Enjeu nul

Aucune réserve naturelle ni réserve biologique n'est présente dans un rayon de 5km autour du site d'étude.

5.1.4. Sites Ramsar

Les sites Ramsar correspondent aux zones humides d'importance internationale, protégées au titre de la Convention de Ramsar, signée par la France en 1971 puis ratifiée en 1986. L'objectif des sites Ramsar est la préservation des principales zones humides à l'échelle internationale.

Aucun site Ramsar n'est présent dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.

Enjeu nul

Aucun site Ramsar n'est présent dans un rayon de 5km autour du site d'étude.

5.1.5. Parcs naturels régionaux (PNR)

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ont pour objectif de protéger le patrimoine naturel et culturel remarquable d'espaces ruraux de qualité mais fragiles, parce que menacés soit par la dévitalisation, soit par une trop forte pression urbaine ou touristique. Leur mission est d'assurer un développement économique et social harmonieux de leurs territoires en s'appuyant sur le respect de l'environnement.

Un PNR a pour missions :

- ▶ La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- ▶ L'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et à l'orientation des projets d'aménagement ;
- ▶ Le développement économique et social, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; le PNR soutient les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;

- ▶ L'accueil, l'éducation et l'information du public. Il favorise le contact avec la nature, sensibilise les habitants aux problèmes environnementaux ;
- ▶ L'expérimentation : le PNR contribue aux programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.

Aucun parc naturel régional n'est présent dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.

Enjeu nul **Aucun parc naturel régional n'est présent dans un rayon de 5km autour du site d'étude.**

5.1.6. Espaces naturels sensibles (ENS)

Un « espace naturel sensible » est une notion définie par la loi du 18 juillet 1985, modifiée par celle du 2 février 1995 puis codifiée à l'article L.113-8. Le texte officiel dispose qu'« afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. ».

Trois Espaces Naturels Sensibles sont présents dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.

➤ **FR4700327 – « Zone humide de Valence » :**

Cet Espace Naturel Sensible correspond aux deux zones humides connues dans la ville de Valence : la zone humide de Laprat et l'espace Paule Devivaise. Ces sites, d'une superficie totale de 9500 m² sont de véritables îlots de fraîcheur au cœur de la ville. Ils abritent une faune et une flore riche et remarquable.

➤ **FR4700326 - « Parc Départemental de Lorient »**

Cet Espace Naturel Sensible correspond à un parc péri-urbain de proximité d'une superficie de 17 hectares. Cet environnement contient différents habitats tels que des forêts, des pelouses, une rivière ou encore des milieux anthropisés. Il contient une belle diversité faunistique et floristique.

➤ **FR4700323 – « Zone humide de la Véore »**

Cet Espace Naturel Sensible correspond à une zone humide d'une superficie de 9,38 hectares. Cette dernière a pour fonction le soutien naturel d'étiage. Elle sert également d'habitat pour des populations animale et végétale.

Enjeu moyen **Trois ENS sont présents dans un rayon de 5km autour du site d'étude. Ces derniers accueillent des espèces faunistiques remarquables et susceptibles de fréquenter le site d'étude.**

Figure 3 : Espaces Naturels Sensibles présents aux alentours du site d'étude

5.2. Mesures de gestion et de protection non réglementaires

5.2.1. Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristiques (ZNIEFF)

Une ZNIEFF est un secteur du territoire identifié comme étant particulièrement intéressant sur le plan écologique, comme participant au maintien des grands équilibres naturels ou comme constituant le milieu de vie d'espèces animales végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Un inventaire national des ZNIEFF est établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère en charge de l'Environnement et mis en œuvre dans chaque région par les Directions Régionales de l'Environnement. Cet inventaire identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il organise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et le Muséum National d'Histoire Naturelle en certifient la validité scientifique.

Une ZNIEFF constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France et non une mesure de protection juridique directe. Toutefois, l'objectif principal de cet inventaire est **l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.**

Chaque région identifie les espèces et milieux déterminants selon une série de critères (statut légal, endémisme, rareté, état de conservation, menaces subies, représentativité, etc.). On distingue deux types de ZNIEFF :

- ▶ **ZNIEFF de type I** : elles concernent des superficies limitées qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, caractérisé par un intérêt biologique remarquable ;
- ▶ **ZNIEFF de type II** : elles concernent de grands ensembles riches ou peu modifiés qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.

➤ **ZNIEFF de type I (820030184) – « Aéroport de Valence-Chabeuil »**

La ZNIEFF de l'Aéroport de Valence-Chabeuil est située au sein de la plaine de Valence. Cette dernière correspond à une importante zone de production agricole au sein de laquelle des vergers alternent avec des parcelles cultivées. L'aéroport correspond à une zone herbeuse sans arbre permettant l'installation d'un ensemble d'espèces caractéristiques des milieux ouverts.

9 espèces ont été déterminantes pour la création de cette ZNIEFF parmi lesquelles un mammifère (Lièvre d'Europe), 2 odonates (Caloptéryx hémorroïdal et Caloptéryx éclatant), 5 oiseaux (Alouette des champs, Cœdicnème criard, Caille des blés, Bruant proyer et Courlis cendré) et 1 plante (Himantoglosse de Robert).

➤ **ZNIEFF de type II (820000351) – « Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales »**

Cette ZNIEFF correspond à un très vaste ensemble linéaire englobant le lit majeur et le lit mineur du Rhône. Cet espace accueille un cortège d'espèces remarquables tant en ce qui concerne les insectes que les mammifères ou encore l'avifaune et les poissons. Certaines sections sont, par ailleurs, classifiées comme étant des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). En effet, il s'agit d'un axe migratoire majeur pour l'avifaune.

En ce qui concerne la flore, les formations forestières alluviales conservent des plantes remarquables rares. Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique.

383 espèces ont été déterminantes pour la création de cette ZNIEFF parmi lesquelles un mollusque (Vertigo des Moulins), 9 amphibiens (dont le Triton crêté et la Rainette verte), 63 insectes (dont l'Agrion de Mercure, la Naïade aux yeux rouges et le Bleu-Nacré d'Espagne), 35 mammifères (Castor d'Europe, Loutre d'Europe et Grand rhinolophe), 140 oiseaux (dont Héron pourpré, Cigogne noire et Vanneaux huppés par exemple), 7 reptiles (dont le Lézard catalan, Cistude d'Europe et Lézard des souches), 8 poissons (dont Brochet, Apron du Rhône et Chabot) et 120 plantes (dont la Pulsatille rouge, Violette élevée et Pâturin des marais)

Enjeu moyen 2 ZNIEFF sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site d'étude. Ces sites ciblent des milieux de plaines et humides (vallées, zones tourbeuses) qui accueillent des espèces remarquables (protégées et/ou menacées d'extinction). Certaines de ces espèces pourraient être retrouvées sur le site d'étude (Édicnème criard, Alouette des champs, Caille des blés) d'où un enjeu moyen.

Figure 4 : ZNIEFF présentes aux alentours du site d'étude.

5.3. Continuités écologiques

Les continuités écologiques sont essentielles à la préservation de la qualité des espaces naturels, car elles permettent à des individus de même espèce de recoloniser un espace où la population s'est éteinte. Les populations isolées sur un site risquent d'entraîner une extinction locale, cet isolement peut être créé par différents facteurs : un sol labouré aura tendance à être évité par de nombreuses espèces, une clôture arrête la faune en fonction de la taille des mailles ou de la hauteur du grillage, une route plus ou moins large n'est pas franchie ou seulement si le trafic est modéré...

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural » (article L371-1 du code de l'environnement).

5.3.1. Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE – TVB)

À l'échelle régionale, l'article L.371-3 du Code de l'Environnement (modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016) prévoit l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE), conjointement par l'État et la Région, en association avec un comité régional « trames verte et bleue » (comité TVB).

L'élaboration du SRCE est encadrée par le décret n°2014-45 du 20 janvier 2014 portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Ce décret comporte notamment un guide méthodologique qui précise le contenu des SRCE et les critères de cohérence nationale qu'il doit obligatoirement intégrer. Les documents d'urbanisme comme le SCoT, le PLU, le PLUi et les cartes communales doivent prendre en compte le SRCE au cours de leur élaboration.

Issue du Grenelle de l'environnement, la mise en œuvre de la Trame verte et bleue répond à la nécessité de limiter les pertes de biodiversité. Elle a pour but de préserver et/ou restaurer les continuités écologiques, à la fois aquatiques et terrestres. La trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité (zones les plus riches), reliés entre eux par des corridors écologiques. Elle se décompose en sous-trames correspondant à différents types de milieux (ex : sous-trame milieux forestiers, zones humides...).

Depuis la réforme territoriale de 2015 (loi NOTRe), les SRCE ont été intégrés aux SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Néanmoins, ces documents sont étudiés dans la présente étude, car ils constituent une source pertinente pour l'analyse du milieu naturel et l'identification éventuelle de corridors écologiques.

Le SRCE (inclus dans le SRADDET) comporte, entre autres, une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ainsi qu'un volet identifiant ses composantes. Il doit être cohérent avec ceux des régions voisines et avec les orientations définies au niveau national par décret.

Les continuités écologiques se composent de :

- ▶ **Réservoirs de biodiversité** : zones riches en biodiversité, où les espèces animales ou végétales peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie ;
- ▶ **Corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils ne sont pas nécessairement linéaires, et peuvent exister sous la forme de réseaux d'habitats discontinus, mais suffisamment proches ;
- ▶ Cours d'eau et canaux, qui jouent à la fois le rôle de réservoirs de biodiversité et de corridors.

Le schéma régional de cohérence écologique de Rhône-Alpes a été adopté par arrêté du préfet de région le 16 juillet 2014 après son adoption par le Conseil régional par délibération en séance du 19 juin 2014.

D'après le SRCE de l'ancienne région Rhône-Alpes, le site d'étude est situé au sein de grands espaces agricoles participant à la fonctionnalité du territoire. Des zones urbanisées sont également présentes à proximité de celui-ci.

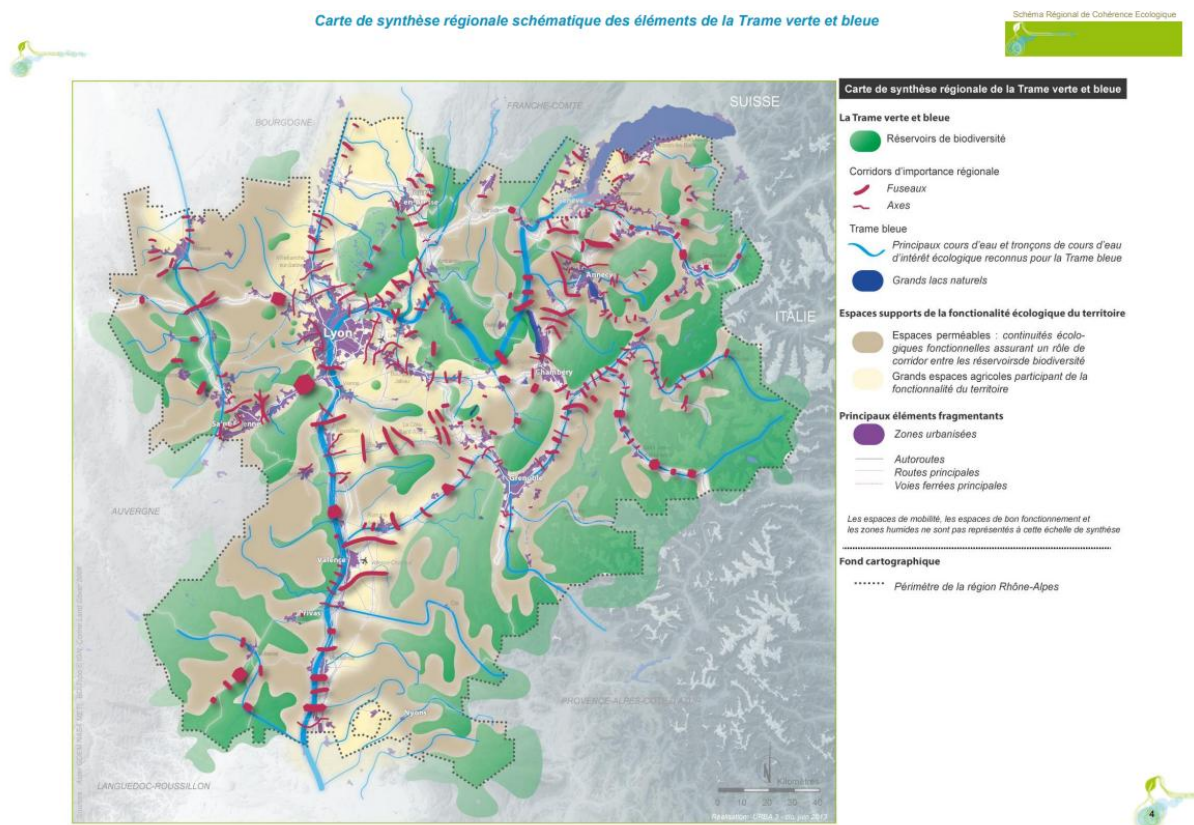


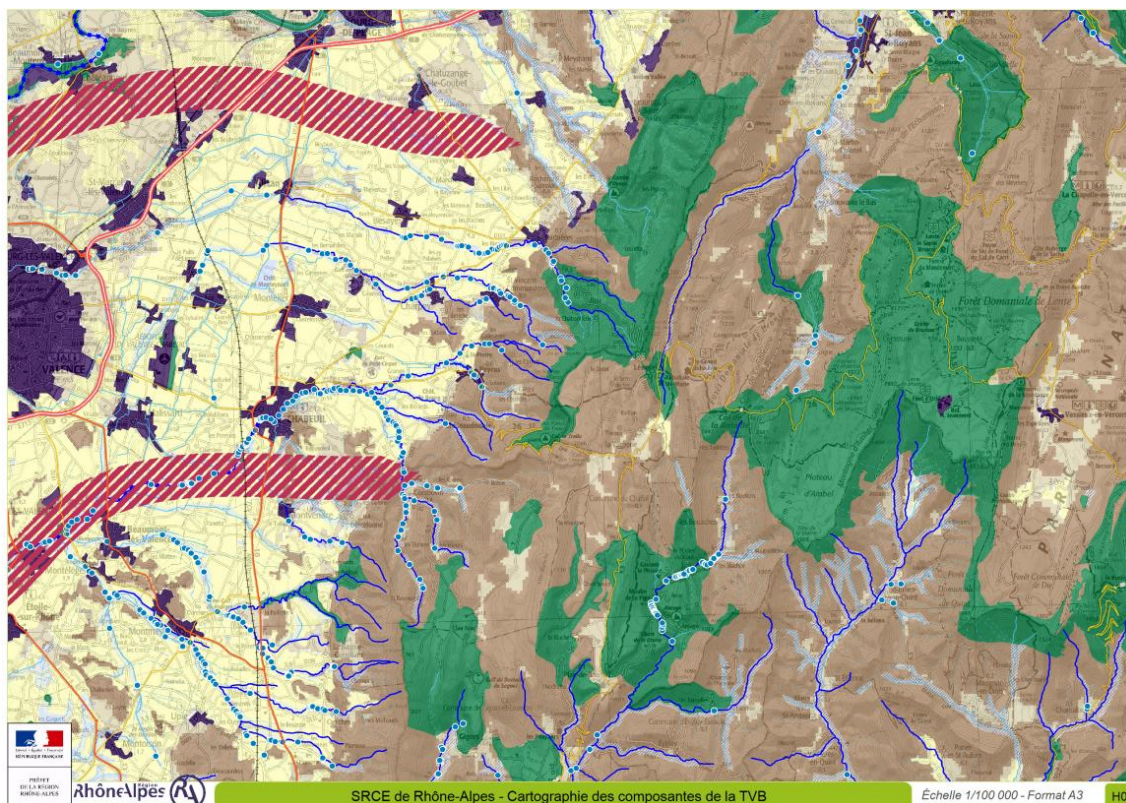
Figure 5 : Carte schématique des éléments de la Trame verte et bleue en Rhône-Alpes © SRCE Rhône-Alpes

D'après l'Atlas cartographique du SRCE de l'ancienne région Rhône-Alpes, le site d'étude est situé au sein d'un corridor d'importance régionale à remettre en état. Celui-ci n'est donc pas entièrement fonctionnel. De plus, le site est situé au sein de grands espaces agricoles participant à la fonctionnalité écologique du territoire.

La carte suivante permet de visualiser les différents éléments constituant la trame verte et bleue au sein et aux alentours du site d'étude.

Enjeu moyen

Le projet est situé au droit d'un corridor d'importance régionale à remettre en état. De plus, il est situé au sein de grands espaces agricoles participant à la fonctionnalité du territoire.



Légende associée aux planches de l'atlas cartographique :

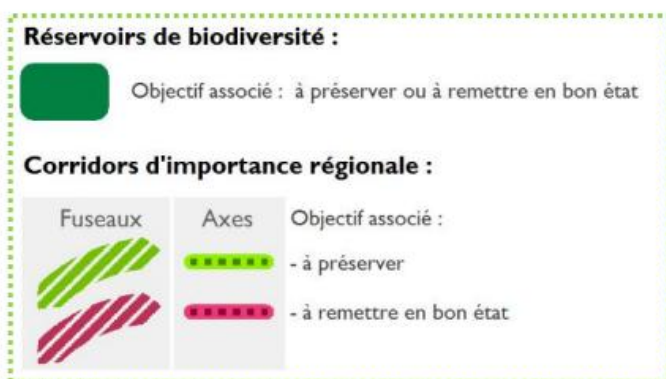


Figure 6 : Carte des éléments de la Trame verte et bleue en Auvergne-Rhône-Alpes © SRCE Auvergne-Rhône-Alpes

6. Résultats des inventaires

6.1. Zone humide

6.1.1. Généralités

L'article L.2011-1 du code de l'environnement définit les zones humides. Cette définition a été complétée par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides. La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 reprend quant-à-elle dans son article 23 la rédaction de l'article L.211-1, rendant sans effet l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017, de même que la note technique ministérielle du 26 juin 2017 devenue caduque. On entend donc par zone humide « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Ainsi, les zones humides, au sens de la loi, se caractérisent de la façon suivante :

	1. Sols hydromorphes	2. Sols non hydromorphes
A. Végétation caractéristique de zone humide	Zone humide	Zone humide
B. Végétation non caractéristique de zone humide	Zone humide	Pas de zone humide

Les zones humides jouent plusieurs rôles importants sur les milieux :

- ▶ Rôle régulateur : le milieu stocke de l'eau pendant les périodes humides et la redistribue pendant les périodes de sécheresse. Ainsi, l'intensité des crues est diminuée et la zone humide permet le soutien des débits en période d'étiages (périodes de basses eaux).
- ▶ Rôle épurateur : les zones humides fonctionnent comme un filtre physique en piégeant les particules et biochimique en assimilant certains éléments tels que les nitrates ou les phosphates par les plantes. Par conséquent, les zones humides contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau.
- ▶ Rôle d'habitat : les zones humides sont des niches écologiques très spécifiques permettant le développement de nombreuses espèces végétales et animales.

6.1.2. Données bibliographiques

6.1.2.1. Contexte géologique

Les données géologiques permettent de mieux comprendre le type de sol que l'on peut trouver au sein du site d'étude. Elles permettent également d'analyser plus précisément les résultats obtenus. Pour connaître cette géologie, l'utilisation des cartes 1/50 000 du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) ont été utilisées.

Le site d'étude est situé sur trois couches géologiques :

- ▶ « Fw(1) – Alluvions fluviales des hautes terrasses mindeliennes : terrasse de Fouillouse-la-Léore, cônes de déjections locaux de Rabari et St Georges-les-bains, épandages de piedmont de Chabeuil supérieur et Maisonnat, faciès général »
- ▶ « m2S – Sables molassiques (Helvétien) ;
- ▶ « OE3/Fw – Limons sur terrasse mindeliennes (épaisseur faible).

Projet agri-voltaïque
Commune de Beaumont-lès-Valence

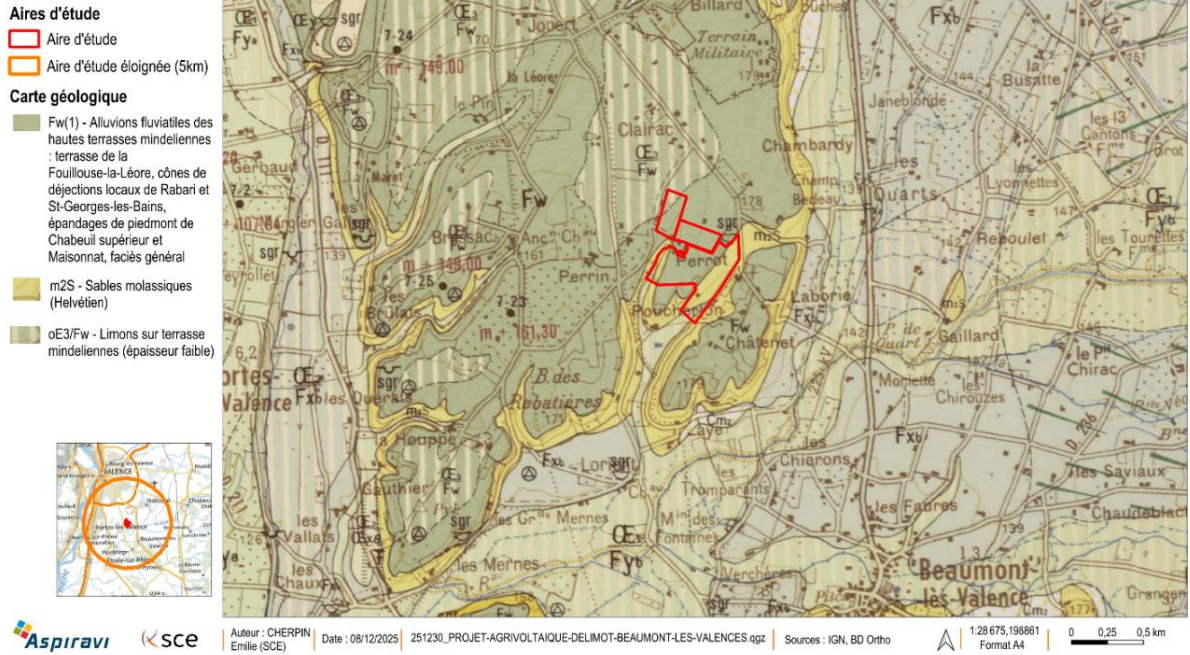


Figure 7 : Contexte géologique au sein de l'aire d'étude

6.1.2.2. Cartographie nationale des zones humides

La prélocalisation des zones humides a pour objectif de mettre à disposition des acteurs, devant réaliser ou actualiser des inventaires de zones humides, une aide cartographique préalable grâce à un travail de photo-interprétation calé par de quelques observations de terrain.

Elle n'a pas pour vocation de se substituer ou être assimilée aux démarches d'inventaires, lesquelles s'appuient sur des reconnaissances de terrain systématiques.

La prélocalisation des zones humides identifiées par le groupe de travail PatriNat met en lumière des zones humides potentielles au sein des sites d'étude.

Selon le groupe PatriNat, **aucune zone humide potentielle n'est présente au sein du site d'étude.**

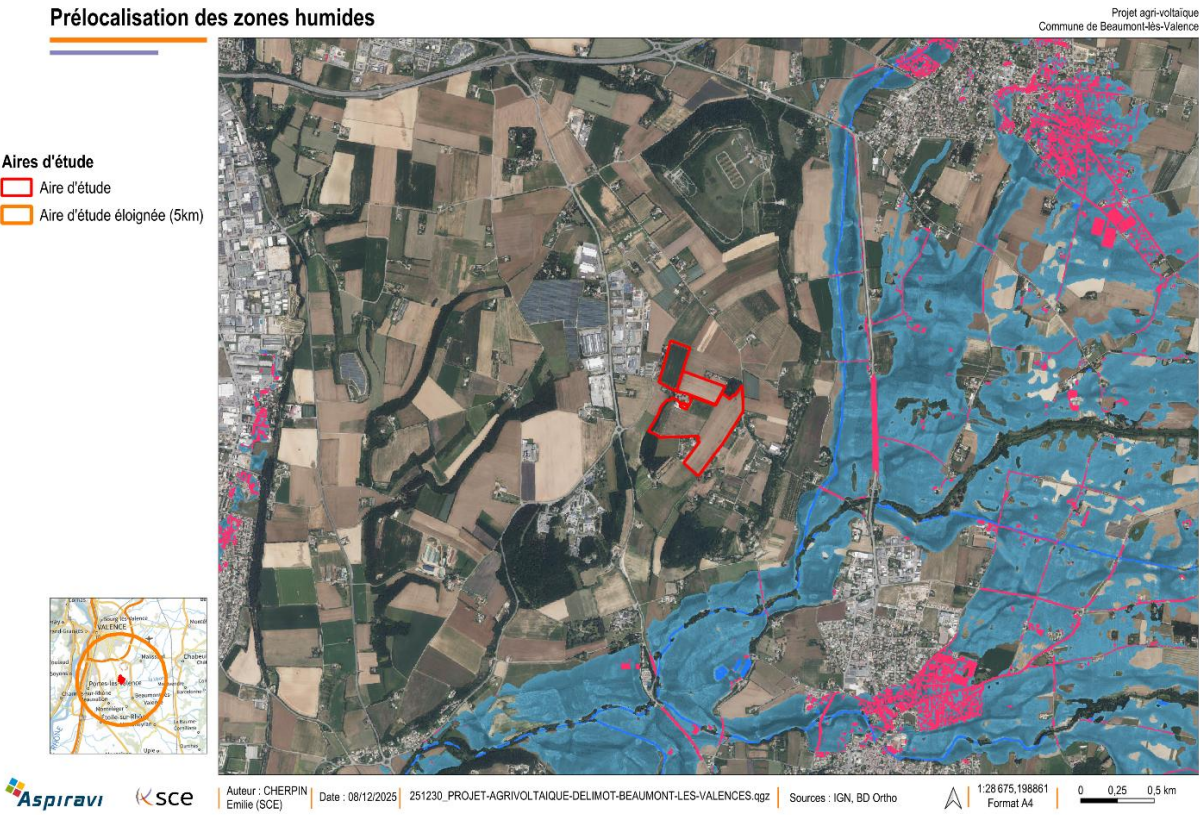


Figure 8 : Cartographie de prélocalisation des zones humides

6.1.2.3. Cartographie départementale des zones humides

Selon le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH), recensant les inventaires ayant eu lieu à l'échelle départementale et nationale, une zone humide avérée est présente au niveau du boisement présent à l'ouest du site d'étude. Le projet ne prévoit pas d'impacter cette dernière. Aucun enjeu n'est donc présent.



Figure 9 : Cartographie des zones humides avérées en Auvergne-Rhône-Alpes (source : RPDZH)

Enjeu nul

Une zone humide avérée a été identifiée par le RPDZH sur le site d'étude. Cette dernière est située dans le cordon boisé présent à l'ouest de l'aire d'étude. Le projet prévoit de conserver ce dernier. Aucun impact n'est donc à prévoir sur les zones humides présentes.

6.1.3. Données de terrain

L'inventaire pédologique a été réalisé lors d'une période favorable à l'observation des traces hydromorphiques. En effet, il s'est déroulé en janvier 2026, à la suite de période de pluie.

Les sondages pédologiques ont été implantés en fonction de la géomorphologie et de la topographie du secteur d'étude. Au total, 50 sondages pédologiques ont été effectués sur l'ensemble de l'aire d'étude. Ces derniers sont tous considérés comme étant non humides. Le type de sol, recensé à l'aide de la bibliographie, indique une texture globalement drainante avec une perméabilité élevée liée à la dominance sableuse et à l'absence d'horizons hydromorphes.

Il est important de notifier que l'ensemble des sondages s'inscrit dans un contexte agricole, caractérisé par des sols remaniés et fonctionnellement drainants. Ces sols sont peu propices à l'installation d'un régime hydrique permanent ou temporaire.

Parmi les sondages réalisés, 13 ont faits l'objet de refus de tarière. Ces refus sont essentiellement dus à la présence de gros éléments grossiers (galets, blocs) au sein des parcelles agricoles. Ils ne sont pas liés à la présence d'un niveau saturé en eau ni à des conditions hydromorphes et aucun indice d'humidité n'a été observé dans les sondages réalisés à proximité. Ainsi, au regard de tous ces éléments ainsi que de la nature des sols rencontrés, les zones concernées par ces refus ne sont pas considérées comme présentant un caractère humide au sens réglementaire.

Un reportage photographique des sondages pédologiques a été réalisé et est disponible en annexe.

La description des sondages est synthétisée dans le tableau suivant.

Numéro du sondage	Profondeur du sondage	Sondage humide	Profondeur traces histiques (cm)	Profondeur traces rédoxiques (cm)	Profondeur traces réductiques (cm)	Classe GEPPA	Commentaire
1	50	Non					-
2	50	Non					-
3	50	Non					-
4	50	Non					-
5	50	Non					-
6	50	Non					-
7	35	Non					RT
8	50	Non					-
9	30	Non					RT
10	50	Non					-
11	50	Non					-
12	50	Non					-
13	50	Non					-
14	30	Non					RT
15	50	Non					-
16	50	Non					-
17	50	Non					-
18	40	Non					RT
19	35	Non					RT
20	30	Non					RT
21	50	Non					-
22	30	Non					RT
23	50	Non					-
24	50	Non					-
25	30	Non					RT
26	50	Non					-
27	50	Non					-
28	50	Non					-

29	30	Non					RT
30	50	Non					-
31	50	Non					-
32	50	Non					-
33	30	Non					RT
34	50	Non					-
35	50	Non					-
36	50	Non					-
37	50	Non					-
38	50	Non					-
39	50	Non					-
40	40	Non					RT
41	30	Non					RT
42	30	Non					RT
43	25	Non					RT
44	50	Non					-
45	50	Non					-
46	40	Non					RT
47	40	Non					RT
48	50	Non					-
49	50	Non					-
50	50	Non					-

*RT = Refus tarière

Tableau 2 : Description des sondages pédologiques réalisés sur l'aire d'étude

Enjeu nul

Aucune zone humide, sur le critère pédologique, n'a été identifiée au sein de l'aire d'étude.

Figure 10 : Cartographie des sondages pédologiques réalisés

6.2. Habitats

Le site d'étude est très majoritairement situé sur des zones de grandes cultures. Toutefois, des haies bocagères ainsi qu'un boisement sont également présents. Ces éléments participent à la trame verte du site d'étude.

Les habitats identifiés au sein du site d'étude sont illustrés ci-dessous.

Habitat	Description
41. Forêt caducifoliée	Les forêts caducifoliées sont des boisements de feuillus, dans le cas présent plutôt anciens et en bon état de conservation (présence de sujets âgés voir morts, présence d'un sous-bois diversifié...).
82.11 – Grandes cultures	Les cultures sont des formations herbacées très anthropiques souvent constituées d'une seule espèce végétale (blé, fèves...). Ces parcelles font l'objet de pratiques agricoles (labours, rotation des cultures...) réduisant la diversité spécifique. Elles servent essentiellement de zone d'alimentation pour la faune.
83.15- Vergers	Les vergers sont des habitats semi-ouverts composés d'arbres fruitiers. Cet habitat remanié et anthropique offre toutefois des lieux de nourriture, d'abris et parfois de reproduction pour la faune.
84- Haies	Les haies sont un habitat linéaire retrouvé en contexte bocager. Plusieurs types de haies ont été identifiés sur le site d'étude : ▶ Les haies multistrates : sont formées par 3 strates de végétation (herbacée, arbustive et arborées). Elles sont majoritairement composées d'essences locales bocagères et contribuent à la trame verte locale. ▶ Les haies arbustives : sont formées uniquement d'une strate herbacée et arbustive. Elles sont majoritairement composées d'essences locales et contribuent à la trame verte locale. Il s'agit de deux types de haies qualitatives (fonctionnelles, intéressantes pour la biodiversité locale...).
86.3- Sites industriels en activité	Cet habitat est un ensemble entièrement anthropique et remanié. Il ne présente aucun enjeu en termes de conservation floristique. Néanmoins, il peut être utilisé par des espèces faunistiques anthropophiles telles que les Hirondelles, la Chouette Effraie ou encore les chiroptères si les conditions le permettent.
Arbres remarquables	Deux arbres ont été identifiés comme « remarquable » au sein du site d'étude. Ils sont classifiés comme cela en fonction de plusieurs critères : ▶ Soit il a été notifié comme étant possiblement colonisé par des coléoptères saproxylophages comme le Grand capricorne. Pour rappel, cette espèce est protégée au niveau national. Ce type d'arbre représente pour elle une grande partie de son cycle de vie et peut également contenir des larves. ▶ Soit l'arbre présente des loges de pics. Pour rappel, toutes les espèces de pics sont, en France, protégées au niveau national. Ce type d'arbre représente un enjeu important pour la faune locale puisqu'il peut servir de gîte, de lieu d'alimentation et de lieu de repos.

	▶ Soit il s'agit d'arbre sénéscent. Ce dernier a été localisé sur le site et identifié comme un enjeu puisqu'il s'agit d'arbres à haute valeur environnementale pour la biodiversité présente et/ou future à une échelle locale. Ce type d'arbre accueille souvent une grande diversité notamment en insectes qui sont des proies importantes pour plusieurs taxons (oiseaux par exemple). Il joue également souvent un rôle pour la fonctionnalité des trames vertes. Ainsi, ce type d'arbre est noté « remarquable » étant donné leur importance en tant qu'habitat, site de repos, de transit et/ou d'alimentation pour une grande partie de la biodiversité locale. ▶ Soit ils sont considérés comme étant des gîtes potentiels pour les chauves-souris. Il s'agit d'arbres à cavité avec des décollements d'écorces et/ou des fissures. A noter que l'on parle ici de « potentiel » gîte à chauve-souris car beaucoup d'espèces ont pour habitude d'utiliser plusieurs gîtes au cours de l'année et même au cours d'une même saison. Ainsi, même si des vérifications d'occupations sont faites à un moment donné, il ne pourra pas être exclu la présence d'individus à un autre moment de la saison ou de l'année. Ainsi, tout arbre favorable à la présence d'un gîte car présentant des caractéristiques est noté comme potentiel gîte à chauves-souris.
--	--

Tableau 3 : Habitats recensés sur le site d'étude

Les habitats identifiés au sein du site d'étude sont illustrés ci-dessous.



Grande culture (à gauche) et site industriel en activité (à droite) présents sur le site



Vergers (à gauche) et jardin (à droite) présents sur le site



Haies arbustives (à gauche) et haies multistrates (à droite) présentes sur le site



Boisement et arbre remarquable présents sur le site d'étude

Enjeu moyen

Plusieurs habitats à enjeux ont été identifiés sur le site d'étude : boisements (forêts caducifoliées), haies (multistrates et arbustives) et arbres remarquables. Certains de ces habitats ne sont pas un enjeu en tant qu'habitat mais ils sont des supports de vies importants pour plusieurs espèces faunistiques comme des oiseaux, chauves-souris et reptiles protégés en France.

Figure 11 : Cartographie des habitats recensés au sein de l'aire d'étude

6.3. Flore

6.3.1. Données bibliographiques

Les données bibliographiques présentées ci-dessous proviennent de la base de données Biodiv'AURA Expert.

Selon les données bibliographiques, 119 espèces floristiques sont connues sur la commune de Beaumont-lès-Valence. Parmi elles, une est protégée au niveau départemental et une possède des enjeux de conservation en raison de son classement sur la liste rouge régionale. Ces espèces sont décrites ci-dessous.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection				Statut de conservation			ZNIEFF
		PN	Protection AURA	Protection Drôme	DH	LR France	PNA	LR AURA	
<i>Callitriche obtusangula</i>	Callitriche à angles obtus	-	-	-	-	LC	-	VU	X
<i>Helichrysum stoechas</i>	Hélichryse stoechade	-	-	X	-	LC	-	LC	-

Légende

DH Annexe 2 : Annexe 2 de la Directive européenne dite « Habitats » (1992/43/CE) : espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection nécessite la désignation de ZSC

DH Annexe 4 : Annexe 4 de la Directive européenne dite « Habitats » (1992/43/CE) : espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national.

PN : Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

LR FR : Liste Rouge France (UICN-MNHN-SHF, 2015).

PNA : Plan National d'Action (MEDDE, 2014) : espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable. / Période couverte v. (EP) = nouveau plan en préparation.

LR AURA : Liste rouge des végétations d'Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2023)

ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2023).

Tableau 4 : Bibliographie des espèces floristiques à enjeux présentes sur la commune

En raison de leur écologie, il est peu probable de retrouver ces espèces sur le site d'étude. Toutefois, l'espèce de Callitriche pourrait être présente au niveau fossé présent dans le boisement si les conditions de luminosité sont bonnes.

De plus, 5 espèces végétales exotiques envahissantes sont connues sur la commune de Beaumont-lès-Valence. Ces dernières sont décrites ci-dessous.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Espèces Exotiques Envahissantes
<i>Achillea crithmifolia</i>	Achillée à feuilles de crithme	Avérée
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambrosie à feuilles d'armoïse	Avérée
<i>Crepis sancta</i>	Crépide sacrée	Potentielle
<i>Erigeron canadensis</i>	Érigéron du Canada	Avérée
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole des Indes	Potentielle

Tableau 5 : Bibliographie des espèces floristiques envahissantes présentes sur la commune

Ces espèces peuvent être présentes au sein du site d'étude.

6.3.2. Données de terrain

Les inventaires de la flore sont limités à cette période de l'année (janvier) puisqu'il s'agit de la période hivernale durant laquelle le développement végétal n'a pas encore eu lieu. L'objectif du passage sur site a donc plutôt été d'estimer le potentiel d'accueil à la fois pour la flore protégées et/ou patrimoniale et pour les espèces exotiques envahissantes. Il ressort des observations sur site :

- ▶ Un potentiel d'accueil faible pour les espèces protégées et/ou patrimoniales ;
- ▶ Un potentiel d'accueil modéré pour les espèces exotiques envahissantes : une espèce exotique envahissante, occupant une superficie assez élevée, a été recensée lors des inventaires sur le site d'étude et est susceptible de se disperser en cas de non-gestion.

Plusieurs individus d'une espèce végétale exotique envahissante ont été observés au sein du site d'étude. Cette dernière a été observée au sein du boisement situé au sud-ouest de l'aire d'étude. Le tableau ci-dessous décrit cette espèce ainsi que son risque d'invasion.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Espèces Exotiques Envahissantes	Risque d'invasion
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Avérée	Elevé

Tableau 6 : Espèce exotique envahissante recensée sur le site d'étude

Enjeu faible Le prédiagnostic a permis d'estimer un potentiel d'accueil faible pour d'éventuelles espèces floristiques protégées et/ou patrimoniales en France. Toutefois, un potentiel d'accueil modéré pour des espèces exotiques envahissantes est présent. Une attention particulière devra être portée à la non-dispersion de ces espèces.

La carte ci-dessous localise les espèces végétales exotiques envahissantes relevées sur le site d'étude.

Figure 12 : Cartographie de localisation des espèces végétales exotiques envahissantes

6.4. Faune

6.4.1. Oiseaux

6.4.1.1. Données bibliographiques

D'après les données bibliographiques, 174 espèces d'oiseaux, dont 138 protégées au niveau national, sont connues au sein de la commune de Beaumont-lès-Valence. Une partie de ces espèces est commune (Moineau domestique, Mésange charbonnière, Rougegorge familier...), une partie n'est pas attendue sur le site d'étude car il s'agit d'espèces associées aux cours d'eau, étangs ou zones humides (Grand Cormoran, Balbuzard pêcheur, Cincle plongeur...).

Les espèces protégées et menacées d'extinction connues de la bibliographie et susceptibles d'être retrouvées (avec leurs habitats de vie présents) sur le site d'étude sont listées ci-dessous.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection		Statut de conservation				ZNIEFF	
		PN	DO	LR France			PNA		LR AURA (Nicheur)
N	H			M					
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X		LC	NA	-		VU	X
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	Ann. 2.2	NT	LC	-		NT	X
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	X		VU	NA	-		VU	X
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	X		LC	-	-		NT	X
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	X		VU	NA	-		NT	X
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	X	Ann. 1	EN	-	-		EN	X
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	Ann. 1	NT	-	-		EN	X
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	Ann. 1	LC	NA	-		EN	X
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	Ann. 2.2	LC	-	-		NT	X
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X		VU	NA	-		LC	-
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	X		LC	-	-	Terminé	NT	X
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X	Ann. 1	LC	NA	-		VU	X
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	X		LC	-	-		NT	X
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	X		LC	NA	-		VU	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X		NT	NA	-		NT	-
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	X		NT	-	-		NT	X
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	X		NT	-	-		LC	X
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	X		NT	-	-		NT	X
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	X		VU	-	-		EN	X
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	X		NT	-	-		LC	X
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X		NT	-	-		NT	-
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	X		LC	NA	-		NT	X
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	X		VU	NA	-		LC	X
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X		NT	-	-		NT	-
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X	Ann. 1	VU	VU	-	2018-2027	NT	X
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	X		EN	-	-		EN	X
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>	-	Ann. 1	NT	-	-		NT	X
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	X		VU	-	-		VU	X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X		LC	-	-		VU	-
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	X		VU	DD	-		VU	X
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	X		NT	-	-		NT	X
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	X		NT	-	-		NT	X
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	X		NT	NA	-		VU	-
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	X	Ann. 1	NT	-	-		VU	X
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X		VU	-	-		NT	-
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X		LC	-	-		NT	-

Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	X		VU	-	-		VU	X
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	X		NT	-	-		LC	-
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	X		LC	DD	-		VU	X
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	X		LC	NA	-		NT	X
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	Ann. 2.2	VU	-	-		VU	X
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	X		NT	-	-		NT	X
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	Ann. 2.2	NT	LC	-		EN	X
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	X		VU	NA	-		VU	-

Légende :

DO Annexe 1 : Annexe 1 de la Directive européenne dite « Oiseaux » (2009/147/CE) : conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen

PN : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

LR FR : Liste Rouge France (UICN-MNHN-SHF, 2015).

PNA : Plan National d'Action (MEDDE, 2014) : espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable. / Période couverte v. (EP) = nouveau plan en préparation.

LR AURA (Nicheur) : Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Auvergne-Rhône-Alpes (2024)

ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2023).

N : Nicheur ; **H :** Hivernant ; **M/T :** Migration et/ou en transit

Tableau 7 : Bibliographie des espèces avifaunistiques à enjeux présentes sur la commune et susceptibles d'occuper le site d'étude

6.4.1.2. Données de terrain

L'objectif du passage sur site a été d'estimer le potentiel d'accueil pour des espèces protégée et/ou patrimoniales en France et en région Auvergne-Rhône-Alpes. Il ressort des observations sur site la présence de plusieurs habitats propices à des espèces d'oiseaux protégées et/ou patrimoniales :

- ▶ Les boisements (forêts caducifoliées) et haies multistrates peuvent être des supports de nidification d'espèces protégées communes (Pinson des arbres, Mésange charbonnière...) et d'autres espèces protégées et menacées d'extinction. Les espèces concernées et pressenties au sein des haies du site d'étude sont notamment la Linotte mélodieuse, le Chardonneret élégant et le Serin Cini par exemple.
- ▶ Les grandes cultures peuvent être un support de vie et de nidification pour le Busard Saint-Martin ou le Pipit farlouse par exemple, deux espèces protégées et menacées d'extinction en France.

Au cours de la visite sur site, 25 espèces avifaunistiques ont été contactées. Parmi elles, 18 sont protégées. La plupart de ces espèces sont communes. Néanmoins, certaines d'entre elles, comme l'Accenteur mouchet et le Pipit farlouse, présentent de forts enjeux de conservation. Ces dernières sont susceptibles de nicher au sein du site d'étude. L'ensemble des espèces contactées au cours de la visite est décrit ci-dessous.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection		Statut de conservation					ZNIEFF
		PN	DO	LR France			PNA	LR AURA (Nicheur)	
				N	H	M			
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X	-	LC	NA	-	-	VU	X
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	Ann. 2.2	NT	LC	NA	-	NT	X
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	-	LC	NA	NA	-	LC	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X	-	VU	NA	NA	-	LC	-
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	X	Ann. 2.2	LC	NA	-	-	LC	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	Ann. 2.2	LC	NA	-	-	LC	-
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	Ann. 2.2	LC	LC	NA	-	LC	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X	-	NT	NA	NA	-	NT	-
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X	-	LC	-	-	-	LC	-
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	Ann. 2.2	LC	NA	NA	-	LC	-
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	-	LC	NA	NA	-	LC	X
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	X	-	VU	NA	NA	-	LC	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	Ann. 2.2	LC	NA	NA	-	LC	-
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	-	LC	NA	NA	-	LC	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	-	LC	-	NA	-	LC	-
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X	-	LC	-	-	-	LC	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X	-	LC	NA	-	-	LC	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	Ann. 2.2	LC	-	-	-	LC	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	Ann. 2.1 et 3.1	LC	LC	NA	-	LC	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	-	LC	NA	NA	-	LC	-
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	X	-	-	DD	NA	-	-	X
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	X	-	VU	DD	NA	-	VU	X
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	X	-	LC	NA	NA	-	LC	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X	-	LC	NA	NA	-	LC	-
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	Ann. 2.2	LC	-	NA	-	LC	-
Troglodyte mignon	<i>Troalodytes troalodytes</i>	X	-	LC	NA	-	-	LC	-

Légende :

DO Annexe 1 : Annexe 1 de la Directive européenne dite « Oiseaux » (2009/147/CE) : conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen

PN : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

LR FR : Liste Rouge France (UICN-MNHN-SHF, 2015).

PNA : Plan National d'Action (MEDDE, 2014) : espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable. / Période couverte v. (EP) = nouveau plan en préparation.

LR AURA (Nicheur) : Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Auvergne-Rhône-Alpes (2024)

ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2023).

N : Nicheur ; **H :** Hivernant ; **M/T :** Migration et/ou en transit

Tableau 8 : Espèces avifaunistiques détectées sur le site d'étude lors des inventaires

6.4.1.3. Complément d'inventaires

A la suite du prédiagnostic réalisé, un complément d'inventaire avifaunistique a été réalisé dans le but d'affirmer la présence ou l'absence d'espèces à enjeux nicheuses, notamment au sein des parcelles agricoles. Au cours de cette visite, 13 espèces ont été contactées. Parmi elles, 11 sont protégées au

niveau national. La plupart de ces espèces sont communes et niche au sein des haies bocagères et des boisements bordant le site d'étude. Néanmoins, l'une d'entre elles présente des enjeux de conservation et niche au sein des parcelles agricoles : **la Cisticole des joncs**.

Cisticole des joncs		Reproduction	X	Alimentation	X	Repos	X	Enjeu moyen
Statut	protection	Protection nationale						
	conservation	Vulnérable à l'extinction en France Quasi menacée dans les Pays de la Loire						
		L'espèce fréquente les milieux ouverts secs ou humides, dominés par une végétation herbacée lâche, parsemée ou non de ligneux bas, de plantes à tiges souples et de buissons dispersés. Elle niche ainsi dans les prairies, landes, pannes dunaires, cultures sèches, rizières, scirpaies, phragmitaies et ripisylve lâches.						
								
		©Wikimedia commons – J.M. Garg						
Commentaire	Plusieurs individus de Cisticole des joncs ont été observés, en période de nidification au sein des parcelles agricoles concernées par le projet.							

Le tableau ci-dessous décrit les espèces rencontrées au cours de la prospection.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection		Statut de conservation			ZNIEFF
		PN	DO	LR France (Nicheur)	PNA	LR AURA (Nicheur)	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Art.3	-	NT	-	NT	-
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art.3	-	LC	-	LC	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art.3	-	LC	-	LC	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	Ann. 2.2	LC	-	LC	-
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Art.3	-	VU	-	LC	X
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Art.3	-	NT	-	NT	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Art.3	-	LC	-	LC	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	Ann.2.1 et 3.1	LC	-	LC	-
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Art.3	-	LC	-	LC	-
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art.3	-	LC	-	LC	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art.3	-	LC	-	LC	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Art.3	-	LC	-	LC	-

Légende :

DO Annexe 1 : Annexe 1 de la Directive européenne dite « Oiseaux » (2009/147/CE) : conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen

PN : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

LR FR : Liste Rouge France (IUCN-MNHN-SHF, 2015).

PNA : Plan National d'Action (MEDDE, 2014) : espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable. / Période couverte v. (EP) = nouveau plan en préparation.

LR AURA (Nicheur) : Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Auvergne-Rhône-Alpes (2024)

ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2023).

La carte suivante permet de localiser les différentes espèces à enjeux retrouvées sur le site d'étude

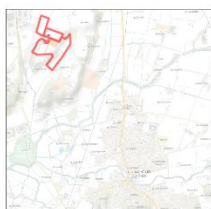
ASPIRAVI

PROJET AGRIVOLTAIQUE – BEAUMONT-LES-VALENCE

Espèce patrimoniale recensée sur le site d'étude

Projet agrivoltaïque
Commune de Beaumont-les-Valence

- Site
- Oiseaux
- Cisticole des joncs*



Aspiravi SCE

Auteur : CHERPIN
Emilie (SCE) | Date : 27/04/2026 | 251230_Projet agrivoltaïque
Beaumont-les-Valence_cartes.eggz | Sources : IGN-BD Ortho 50cm

1:3700.7
Format A3 | 0 70 140 m

Enjeu moyen Le complément d'inventaire réalisé sur le site a permis de mettre en évidence la nidification de plusieurs espèces protégées au sein du site d'étude. La plupart de ces espèces sont communes et niche au sein des boisements et haies présents à proximité du site d'étude. Toutefois, une espèce pouvant être considérée comme patrimoniale niche au sein des parcelles agricoles.

6.4.2. Reptiles

6.4.2.1. Données bibliographiques

D'après les données bibliographiques, 5 espèces de reptiles protégés en France sont connues sur la commune de Beaumont-lès-Valence. L'ensemble de ces espèces est susceptible d'être retrouvé au sein du site d'étude. En effet, certains milieux présents leurs sont favorables (lisière de boisement, haies). Ces espèces sont présentées ci-dessous.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection		Statut de conservation			ZNIEFF
		PN	DH	LR France	PNA	LR AURA	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	X	Ann. 4	LC	-	LC	-
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	X	Ann. 4	LC	-	LC	X
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	X	Ann. 4	LC	-	LC	X
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	X		NT	-	NT	X
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	X		LC	-	LC	-

Légende

DH Annexe 4 : Annexe 4 de la Directive européenne dite « Habitats » (1992/43/CE) : espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national.

PN : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

LR FR : Liste Rouge France (UICN-MNHN-SHF, 2015).

PNA : Plan National d'Action (MEDDE, 2014) : espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable. / Période couverte v. (EP) = nouveau plan en préparation.

LR AURA : Liste Rouge des Reptiles de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2024).

ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2023).

Tableau 9 : Bibliographie des espèces de reptiles à enjeux présentes sur la commune et susceptibles d'occuper le site d'étude

6.4.2.2. Données de terrain

L'objectif du passage sur site a été d'estimer le potentiel d'accueil pour des espèces de reptiles (toutes sont protégées en France pour rappel). Il ressort des observations sur site la présence de plusieurs habitats propices :

- ▶ Les haies multistrates, principalement les lisières fournies en strate herbacée et arbustive et ensoleillées une bonne partie de la journée ;
- ▶ Les lisières de boisements (forêts caducifoliées) ensoleillées une bonne partie de la journée. Les boisements en eux-mêmes peuvent aussi être des habitats de vie pour des espèces forestières comme l'Orvet fragile.

Sur l'ensemble de ces habitats, il est attendu plusieurs espèces notamment le Lézard des murailles, le Lézard à deux-raies et possiblement Couleuvre verte et jaune.



Lisières de boisement et de haies multistrates favorable à l'insolation des reptiles

Enjeu faible Le prédiagnostic a permis d'estimer un potentiel d'accueil non négligeable pour plusieurs espèces de reptiles en la présence d'habitats attractifs pour ce taxon que sont les boisements feuillus et les haies multistrates. Toutefois, les travaux n'impacteront pas ces habitats. Ainsi, un enjeu faible est pressenti pour les reptiles.

6.4.3. Amphibiens

6.4.3.1. Données bibliographiques

6 espèces d'amphibiens protégés en France sont connues au sein de la commune de Beaumont-lès-Valence. Ces espèces sont susceptibles de fréquenter le site d'étude si des points d'eaux tels que des fossés ou des ornières en eau sont présents. Ces dernières sont listées ci-dessous.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection		Statut de conservation			ZNIEFF
		PN	DH	LR France	PNA	LR AURA	
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Art.3	-	LC	-	LC	X
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	Art.3	Ann. 5	LC	-	NA	-
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	Art.3	-	-	-	LC	-
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	Art.2	Ann.4	LC	-	LC	X
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Art.2	Ann. 4	LC	-	LC	X
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Art.3	-	LC	-	LC	-

Légende

DH Annexe 4 : Annexe 4 de la Directive européenne dite « Habitats » (1992/43/CE) : espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national.

PN : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

LR FR : Liste Rouge France (UICN-MNHN-SHF, 2015).

PNA : Plan National d'Action (MEDDE, 2014) : espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable. / Période couverte v. (EP) = nouveau plan en préparation.

LR AURA : Liste Rouge des Amphibiens de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2024).

ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2023).

Tableau 10 : Bibliographie des espèces d'amphibiens à enjeux présentes sur la commune et susceptibles d'occuper le site d'étude

Il est possible que des amphibiens se reproduisent dans des points d'eaux divers à proximité du site d'étude ainsi qu'au sein du fossé présent dans le boisement. Il est également à noter la possibilité qu'une partie du site d'étude soit un site d'hibernation pour des espèces citées ci-dessus comme la Grenouille agile, le Triton palmé et la Salamandre tachetée.

6.4.3.2. Données de terrain

L'objectif du passage sur site a été d'estimer le potentiel d'accueil du site d'étude pour des espèces d'amphibiens (toutes sont protégées en France pour rappel). Il ressort des observations sur site :

- ▶ **Une potentialité d'accueil faible en période de reproduction** : seul un fossé en eau pouvant être en eau est présent. Le site d'étude est globalement peu propice à la reproduction d'amphibiens ;
- ▶ En revanche, plusieurs éléments paysagers pourraient être des habitats d'hibernation d'individus (haies et boisements).



Fossé et boisement favorable à la reproduction et à l'hivernage des amphibiens

Enjeu faible Le prédiagnostic a permis d'estimer un potentiel d'accueil limité mais non nul pour les amphibiens. En effet, le potentiel en période de reproduction est faible (aucun point d'eau présent hormis un fossé pouvant être en eau au nord-est de l'étude et le potentiel d'accueil en période d'hibernation est moyen (haies, boisements). Néanmoins, ces habitats ne sont pas impactés par les travaux. Ainsi, un enjeu faible est pressenti pour les amphibiens.

6.4.4. Mammifères (hors chauves-souris)

6.4.4.1. Données bibliographiques

D'après les données bibliographiques, 19 espèces de mammifères (hors chauve-souris) sont connues sur la commune de Beaumont-lès-Valence. Parmi elles, 3 sont protégées au niveau national et une présente des enjeux de conservation. Ces dernières sont listées ci-dessous.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection		Statut de protection			ZNIEFF
		PN	DH	LR France	PNA	LR AURA	
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	X	Ann. 2 et 4	LC		LC	X
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	X		LC		LC	-
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	X		LC		LC	-
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne			NT		NT	-

Légende :

DH Annexe 4 : Annexe 4 de la Directive européenne dite « Habitats » (1992/43/CE) : espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national.

PN : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

LR FR : Liste Rouge France (UICN-MNHN-SHF, 2015).

PNA : Plan National d'Action (MEDDE, 2014) : espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable. / Période couverte v. (EP) = nouveau plan en préparation.

LR AURA : Liste rouge des Mammifères hors chiroptères d'Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2024)

ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2023).

Tableau 11 : Bibliographie des espèces mammalogiques à enjeux présentes sur la commune

Les espèces susceptibles d'être présentes, au moins de passage, au sein du site d'étude en fonction des habitats présents sont surlignées en beige dans le tableau ci-dessus.

6.4.4.2. Données de terrain

Le site est localisé en contexte agricole avec des milieux bocagers. Ces milieux sont plutôt propices à la présence de mammifères. Les espèces pressenties sont surtout communes et sans enjeu particulier (Chevreuil, sanglier...). Toutefois, les boisements caducifoliés ainsi que les linéaires de haies bocagères sont des habitats de vie potentiels pour l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe. Ainsi, ces deux espèces protégées pourraient être présentes au sein du site d'étude.

Enjeu faible

Le site contient des éléments de paysage attractifs pour les mammifères. Les enjeux se concentrent essentiellement autour de la présence potentielle de deux espèces protégées : l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe. Ces dernières vivent au sein des boisements et des haies. Néanmoins, le projet n'impacte pas ces éléments de paysage. Ainsi, les enjeux concernant les mammifères terrestres sont faibles.

6.4.5. Chauves-souris

6.4.5.1. Données bibliographiques

D'après les données bibliographiques, 19 espèces de chauve-souris sont connues sur la commune de Beaumont-lès-Valence. Ces espèces sont toutes protégées au niveau national et possèdent des enjeux de conservation. Elles sont toutes susceptibles d'utiliser le site d'étude comme zone de chasse et/ou pour leurs déplacements. Le boisement présent au sein de l'aire d'étude pourrait également être utilisé par certaines espèces comme zone de reproduction si des arbres gîtes sont présents.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection		Statut de conservation			ZNIEFF
		PN	DH	LR France	PNA	LR AURA	
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	X	Ann. 2 et 4	LC	-	LC	X
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	X	Ann. 2 et 4	LC	2016-2025	EN	X
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	X	Ann. 2 et 4	VU	2016-2025	EN	X
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	X	Ann. 4	NT	-	LC	X
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	X	Ann. 4	LC	-	LC	-
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	X	Ann. 2 et 4	LC	-	NT	X
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	X	Ann. 2 et 4	NT	2016-2025	VU	X
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	X	Ann. 4	LC	-	LC	-
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	X	Ann. 4	LC	-	LC	-
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	X	Ann. 4	VU	2016-2025	NT	X
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	X	Ann. 4	NT	2016-2025	NT	X
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	X	Ann. 4	LC	-	LC	X
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	X	Ann. 2 et 4	LC	2016-2025	NT	X
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	X	Ann. 4	NT	2016-2025	LC	-
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	X	Ann. 4	LC	-	LC	-
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	X	Ann. 4	LC	-	NT	X
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	X	Ann. 4	NT	2016-2025	LC	-
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	X	Ann. 4	LC	-	LC	X

Légende

DH Annexe 2 : Annexe 2 de la Directive européenne dite « Habitats » (1992/43/CE) : espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection nécessite la désignation de ZSC

DH Annexe 4 : Annexe 4 de la Directive européenne dite « Habitats » (1992/43/CE) : espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national.

PN : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

LR FR : Liste Rouge France (UICN-MNHN-SHF, 2015).

PNA : Plan National d'Action (MEDDE, 2014) : espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable. / Période couverte v. (EP) = nouveau plan en préparation.

LR AURA : Liste rouge des chiroptères d'Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2024)

ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2023).

Tableau 12 : Bibliographie des espèces chiroptérologiques à enjeux présentes sur la commune

6.4.5.2. Données de terrain

Aucun enregistrement n'a été effectué au sein du site d'étude dans le cadre du présent prédiagnostic. L'objectif a été l'identification des potentiels gîtes (arbres et bâtis) et des différents habitats de vie (chasse, corridor). Il en résulte l'identification de plusieurs gîtes potentiels sylvestres et bâtis (cf. carte ci-après) et d'habitats de chasse et de transit (haies, lisières de boisements).

Enjeu faible Plusieurs gîtes potentiels ont été notés au sein de l'aire d'étude. De plus, plusieurs éléments paysagers sont favorables aux déplacements et à la chasse de plusieurs espèces de chauve-souris : haies, lisières de boisements. Toutefois, ces éléments paysagers ne sont pas impactés par le projet. Ainsi, l'enjeu concernant les chiroptères est estimé comme étant faible.

6.4.6. Insectes

6.4.6.1. Données bibliographiques

D'après les données bibliographiques, 486 espèces d'insectes sont connues sur la commune de Beaumont-lès-Valence. Parmi elles, une seule est protégée au niveau national et 7 possèdent des enjeux de conservation en raison de leur classification sur les listes rouges nationale et départementale. Ces espèces sont décrites ci-dessous.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection		Statut de conservation			ZNIEFF
		PN	DH	LR France	PNA	LR AURA	
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	X	Ann. 2	LC	2020-2030	LC	X
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	-	-	LC	-	NT	X
<i>Platycleis sabulosa</i>	Decticelle des sables	-	-	-	-	NT	X
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	-	Ann. 2	-	-	-	-
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	-	Ann. 2	-	-	NT	X
<i>Oryctes nasicornis</i>	Scarabée rhinocéros européen	-	-	-	-	NT	X
<i>Zygaena ephialtes</i>	Zygène de la Coronille variée	-	-	-	-	NT	X
<i>Zygaena erythrus</i>	Zygène des garrigues	-	-	-	-	NT	X

Légende

PN : Protection nationale,

Article 2 : sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce,

Article 3 : sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs,

Article 5 : sont interdits la mutilation, la détention, la naturalisation et le commerce de l'espèce (protection partielle)

LR FR libellules et papillons : Liste Rouge France (UICN-MNHN-SHF, 2015)

PNA : Plan National d'Action (MEDDE, 2014) : espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable. / Période couverte. (EP)= nouveau plan en préparation

LR AURA : Liste Rouge des papillons diurnes en Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2018), Liste Rouge des Odonates en Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2017), Liste rouge des Coléoptères en Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2021)

ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la désignation d'une ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes, 2023).

Tableau 13 : Bibliographie des espèces entomologiques à enjeux présentes sur la commune

L'ensemble de ces espèces est susceptible de fréquenter le site d'étude.

6.4.6.2. Données de terrain

Les inventaires des insectes sont limités en janvier. L'objectif du passage sur site a été d'estimer le potentiel d'accueil pour des espèces d'insectes (Rhopalocères, Odonates, Coléoptères et Orthoptères). Une espèce protégée de Coléoptère a été mise en évidence : le Grand capricorne. En effet, un arbre remarquable présentant des traces d'émergence caractéristique de l'espèce a été notifié sur le site d'étude. Aucune autre espèce protégée (dont celle citée en bibliographie) n'est attendue sur le site d'étude, fautes d'habitats favorables. De plus, le potentiel d'accueil d'une riche diversité d'insectes est estimé comme étant faible. En effet, la majorité du site d'étude est composée de grandes cultures, habitat faible en diversité floristique.

Enjeu faible Un arbre potentiellement colonisé par une espèce de coléoptère protégée a été notifié sur le site d'étude. Toutefois, le projet ne prévoit pas d'impact sur ce dernier. De plus, aucune autre

espèce protégée n'est attendue sur le site d'étude en raison de la faible diversité floristique ainsi que de l'absence d'habitats favorables.

La carte ci-dessous fait la synthèse des enjeux avérés et pressentis pour ce qui est de la faune. La seconde carte est celle mi-à-jour suite au complément d'inventaire ayant eu lieu en avril 2026.

Figure 13 : Cartographie des enjeux faunistiques présents sur le site d'étude (prédiagnostic)

Enjeux faune au sein de l'aire d'étude

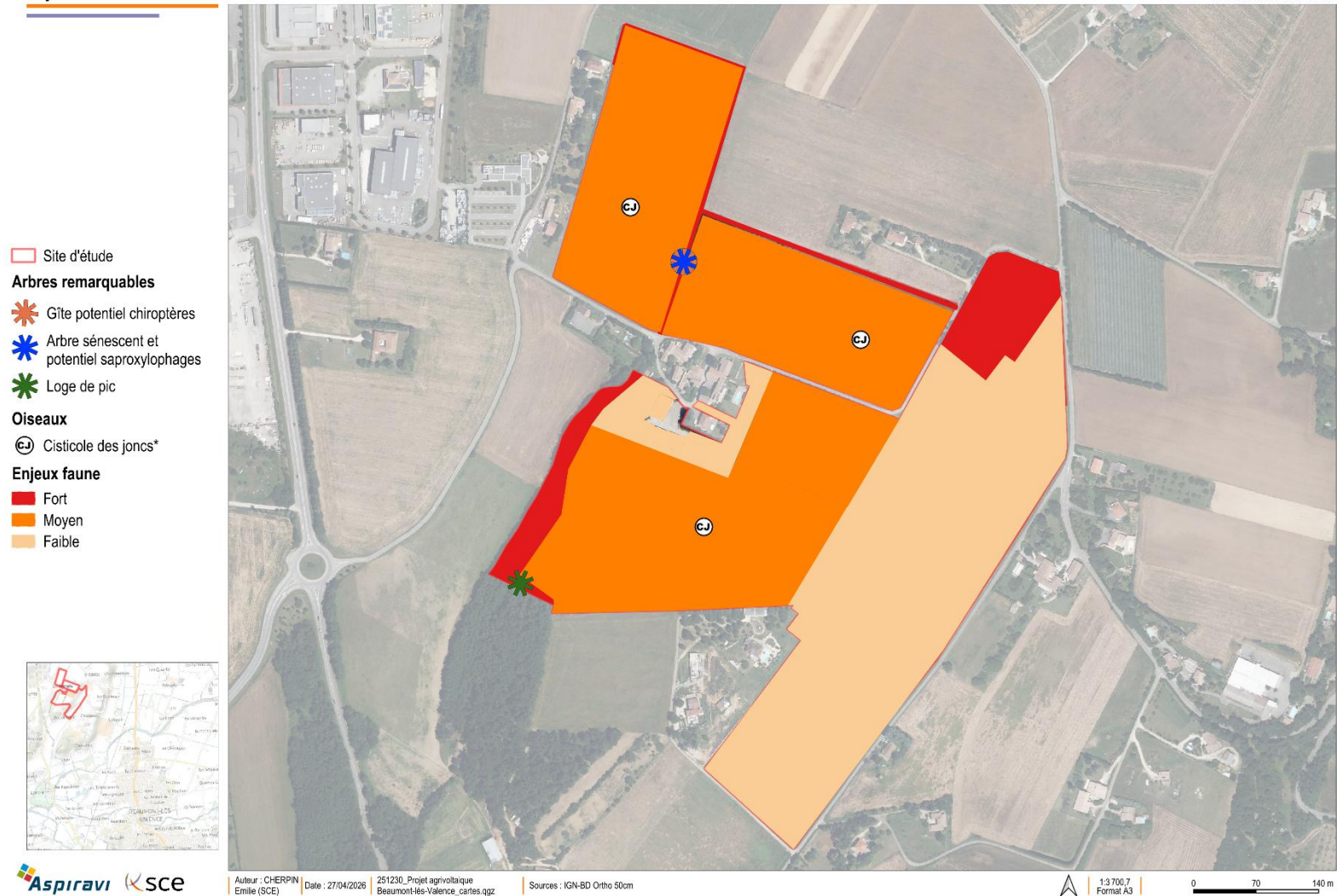


Figure 14 : Cartographie de enjeux faunistiques présents sur le site d'étude (complément d'inventaire)

7. Synthèse des enjeux et impacts anticipés

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des niveaux d'enjeux identifiés pour toutes les thématiques étudiées. Les deux dernières colonnes projettent les éventuels impacts de la phase travaux sur ces enjeux pour conclure quant à la nécessité ou non de faire des inventaires complémentaires.

Taxon/thématique	Description	Niveau d'enjeu pressenti	Impacts anticipés	Nécessité d'inventaires complémentaires	Complément d'inventaire
ZNIEFF	2 ZNIEFF sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site d'étude. Ces sites ciblent des milieux de plaines et humides (vallées, zones tourbeuses) qui accueillent des espèces remarquables (protégées et/ou menacées d'extinction). Certaines de ces espèces pourraient être retrouvées sur le site d'étude (Œdicnème criard, Alouette des champs, Caille des blés) d'où un enjeu moyen.	Moyen	Aucun impact du projet n'est à signaler vis-à-vis des sites remarquables présents aux alentours du site d'étude.	Non	-
ENS	Trois ENS sont présents dans un rayon de 5km autour du site d'étude. Ces derniers accueillent des espèces faunistiques remarquables et susceptibles de fréquenter le site d'étude.	Moyen			-
Natura2000, Arrêté de protection Biotope	Aucun de ces sites n'est présent dans un rayon de 5km autour du site d'étude.	Nul			-

Taxon/thématique	Description	Niveau d'enjeu pressenti	Impacts anticipés	Nécessité d'inventaires complémentaires	Complément d'inventaire
Réserve naturelle, réserve biologique Site Ramsar Parc naturel régionaux, ENS					
Continuités écologiques (SRCE)	Le projet est situé au droit d'un corridor d'importance régionale à remettre en état. De plus, il est situé au sein de grands espaces agricoles participant à la fonctionnalité du territoire.	Moyen	Aucun impact du projet n'est à signaler vis-à-vis des continuités écologiques présentes aux alentours du site d'étude.	Non	-
Zones humides	Des sondages pédologiques ont été réalisés au sein de l'aire d'étude. Aucun d'entre eux ne s'est avéré humide.	Nul	Aucun impact du projet n'est à signaler vis-à-vis des zones humides.	Non	-
Habitats	Plusieurs habitats à enjeux ont été identifiés sur le site d'étude : boisements (forêts caducifoliées et vergers), haies (multistrates et arbustives notamment) et arbres remarquables. Certains de ces habitats ne sont pas un enjeu en tant qu'habitat mais ils sont des supports de vie importants pour plusieurs espèces faunistiques comme des oiseaux, des insectes, des chauves-souris et des reptiles protégés en France notamment	Moyen	Le projet a un impact négligeable vis-à-vis des habitats et de la flore présents sur le site d'étude	Non	-

Taxon/thématique		Description	Niveau d'enjeu pressenti	Impacts anticipés	Nécessité d'inventaires complémentaires	Complément d'inventaire
		(parc boisé, ronciers, arbres remarquables et haies).				
Flore		Le prédiagnostic a permis d'estimer un potentiel d'accueil faible pour d'éventuelles espèces protégées et/ou patrimoniales en France et un potentiel d'accueil faible pour des espèces exotiques envahissantes. Seule une espèce exotique envahissante a été observée au sein du besoin présent à l'ouest de l'aire d'étude.	Faible		Non	-
Faune	Oiseaux	Le prédiagnostic a permis d'estimer un potentiel d'accueil non négligeable pour un certain nombre d'oiseaux protégés et/ou menacés d'extinction en France et/ou en Auvergne-Rhône-Alpes. Les habitats les plus propices sont le verger, les haies multistrates et les boisements de feuillus.	Moyen	La réalisation du projet nécessitera la destruction de certaines cultures et de certains habitats (vergers notamment) utilisés par les oiseaux pour de l'alimentation et potentiellement de la nidification.	Réalisé	Le complément d'inventaire réalisé sur le site a permis de mettre en évidence la nidification de plusieurs espèces protégées au sein du site d'étude. La plupart de ces espèces sont communes et niche au sein des boisements et haies présents à proximité du site d'étude. Toutefois, une espèce pouvant être considérée comme patrimoniale niche au sein des parcelles agricoles.
	Reptiles	Le prédiagnostic a permis d'estimer un potentiel d'accueil non négligeable pour plusieurs espèces de reptiles en la	Faible	Le projet a un impact négligeable sur les reptiles. En effet, les haies et boisements	Non	-

Taxon/thématique		Description	Niveau d'enjeu pressenti	Impacts anticipés	Nécessité d'inventaires complémentaires	Complément d'inventaire
		présence d'habitats attractifs pour ce taxon que sont les boisements feuillus et les haies multistrates. Toutefois, le projet n'impact pas ces habitats rendant ainsi les enjeux faibles pour ce taxon.		sont conservés ; De plus, les espèces potentiellement présentes seront assez mobiles pour éviter l'écrasement par un engin de chantier.		
	Amphibiens	Le prédiagnostic a permis d'estimer un potentiel d'accueil limité mais non nul pour les amphibiens. En effet le potentiel en période de reproduction est faible (peu de points d'eau présents hormis des fossés) et le potentiel d'accueil en période d'hibernation est moyen (haies, boisements). Toutefois, le projet ne prévoit aucun impact sur ces habitats.	Faible	Le projet a un impact négligeable sur les amphibiens. En effet, les fossés pouvant servir de lieu de reproduction ainsi que les haies et boisements pouvant servir de lieu d'hivernage seront conservés.	Non	-
	Mammifères (hors Chauves-souris)	Le site est globalement attractif pour les mammifères. Les enjeux se concentrent autour de deux espèces protégées : l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe. Ces espèces vivent au sein de haies et de boisements. Le projet ne prévoit pas d'impact sur ces habitats.	Faible	Aucun impact n'est à signaler vis-à-vis du Hérisson d'Europe et de l'Ecureuil roux, espèces notées comme potentielles au sein de l'emprise des travaux	Non	-

Taxon/thématique		Description	Niveau d'enjeu pressenti	Impacts anticipés	Nécessité d'inventaires complémentaires	Complément d'inventaire
	Chauves-souris	Plusieurs gîtes sylvestres et anthropiques potentiels ont été notés. De plus plusieurs éléments paysagers sont favorables aux déplacements et à la chasse de plusieurs espèces de chauves-souris : haies, lisières de boisements. Le projet ne prévoit aucun impact sur ces habitats.	Faible	En l'absence d'habitats impactés, et de colonies, aucun impact n'est attendu sur ce groupe taxonomique.	Non	-
	Insectes	Un arbre remarquable a été identifié comme potentiellement colonisé par une espèce de coléoptère protégée. Toutefois, le projet ne prévoit pas d'impact sur ce dernier. Aucune espèce protégée n'est attendue sur le site. De plus, la faible diversité floristique n'induit pas de riche diversité pour ce taxon.	Faible	Aucun impact n'est à signaler sur les insectes protégés.	Non	-

Tableau 14 : Synthèse des enjeux et impacts anticipés du projet

8. Conclusion et préconisations

Dans le cadre du projet et afin de limiter au maximum les impacts sur l'environnement, il est conseillé de conserver en l'état les éléments paysagers suivants (mesure d'évitement) :

- ▶ Le fossé présent à l'ouest de l'aire d'étude ;
- ▶ Les haies multistrates et arbustives ;
- ▶ Les boisements ;
- ▶ Les arbres remarquables présents.

En complément (mesure de réduction) :

- ▶ Une adaptation de la période de réalisation des travaux permettra d'abaisser grandement le niveau d'impact sur les espèces présentes (risque de perturbation en période sensible). Cette mesure comprend l'éventuelle phase de préparation du site (fauche) ainsi que la réalisation des travaux en eux-mêmes (terrassements...). La période la plus propice pour la réalisation des travaux, car la moins impactante sur la faune, est comprise entre septembre et fin octobre. A noter qu'il s'agit d'une période plus favorable de façon générale et qui prend en compte l'ensemble des taxons faunistiques ;
- ▶ Une autre mesure de réduction est le balisage/la mise en défens au besoin des éléments les plus favorables à la faune. Cette mesure permet d'assurer une absence de dégradations des haies, arbre remarquable et boisements conservés présents à proximité des emprises travaux ;
- ▶ Si un impact doit avoir lieu dans le boisement concerné par l'espèce exotique envahissante, prévoir une méthode de gestion de cette dernière en phase travaux dans le but d'éviter son expansion.

Dans le cadre de la phase de conception du projet, les mesures d'évitement sont d'ores et déjà prévues :

- ▶ L'évitement d'habitats à enjeu écologiques (haies, cultures) et paysagers initialement concernés par l'implantation de panneaux, permettant une couverture finale du site de seulement 30%,
- ▶ Espace d'inter-rangs de 18 m de large permettant le maintien de l'habitat de cultures présents et le système de rotation actuel.

A la suite du complément d'inventaire avifaunistique réalisé sur les différentes parcelles, une espèce patrimoniale a été identifiée en phase de nidification.

La présence de cette espèce est prise en compte dans le cadre du projet par la mise en place des mesures d'évitement, complétées par la mise en œuvre de mesures de réduction (cf. ci-dessus).

On notera que l'obtention d'une dérogation relative aux espèces protégées ainsi que la mise en œuvre d'une mesure compensatoire visant à pallier la perte partielle de son habitat n'est pas à exclure et pourrait être la suivante :

- ▶ La création ou restauration d'habitats ouverts durables (prairies, jachères) gérés de manière extensive. Cette mesure peut être complétée par le maintien de zones non aménagées au sein du projet ou par une gestion de la végétation par exemple (fauche tardive).

9. Synthèse des mesures ERC en œuvre

Un certain nombre de mesures d'évitement au regard des enjeux environnementaux identifiés est d'ores et déjà mis en œuvre dans le cadre du projet.

La carte ci-après présente la superposition des enjeux identifiés et le calepinage du projet adapté dès la phase de conception.

Synthèse des enjeux et mesures mises en oeuvre

Projet photovoltaïque - Beaumont-les-Valence
ASPIRAVI

- Administratif**
- Fossé
 - Zone d'implantation évitée
- Enjeux écologiques et paysagers**
- Enjeux faune**
- Faible
 - Moyen
 - Fort
- Arbres remarquables**
- Gîte potentiel chiroptères
 - Arbre sénescant et potentiel saproxylophage
 - Loge de pic
- Enjeux paysagers: Co-visibilité**

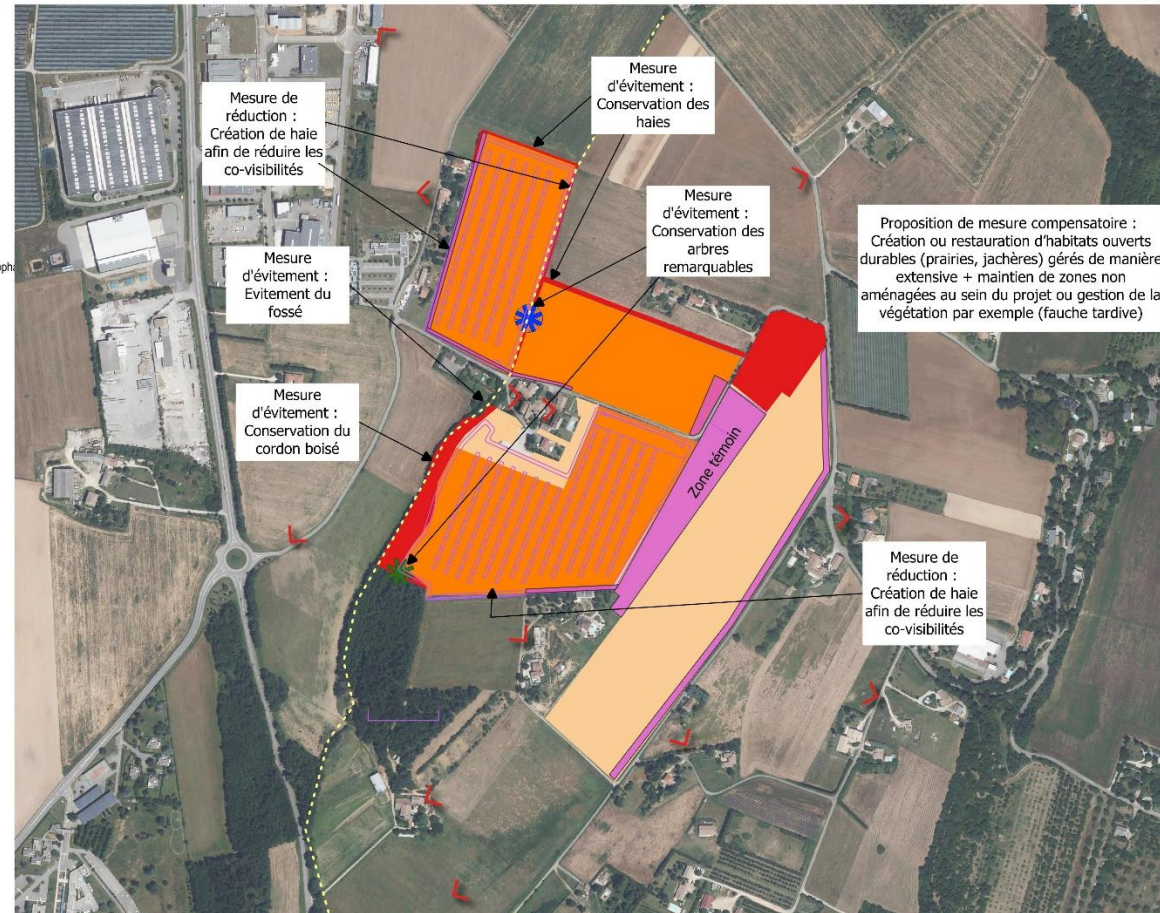


Figure 15 : Synthèse des enjeux et des mesures mises en œuvre

Table des figures

Figure 1 : Plan des aménagements envisagés © ASPIRAVI	4
Figure 2 : Aires d'étude éloignée et immédiate du projet	6
Figure 3 : Espaces Naturels Sensibles présents aux alentours du site d'étude	10
Figure 4 : ZNIEFF présentes aux alentours du site d'étude.....	13
Figure 5 : Carte schématique des éléments de la Trame verte et bleue en Rhône-Alpes © SRCE Rhône-Alpes	15
Figure 6 : Carte des éléments de la Trame verte et bleue en Auvergne-Rhône-Alpes © SRCE Auvergne-Rhône-Alpes.....	16
Figure 7 : Contexte géologique au sein de l'aire d'étude.....	18
Figure 8 : Cartographie de prélocalisation des zones humides	19
Figure 9 : Cartographie des zones humides avérées en Auvergne-Rhône-Alpes.....	20
Figure 10 : Cartographie des sondages pédologiques réalisés	23
Figure 11 : Cartographie des habitats recensés au sein de l'aire d'étude	27
Figure 12 : Cartographie de localisation des espèces végétales exotiques envahissantes	30
Figure 13 : Cartographie des enjeux faunistiques présents sur le site d'étude	43
Figure 14 : Synthèse des enjeux et des mesures mises en oeuvre	53

Table des tableaux

Tableau 1 : Calendrier des inventaires réalisés sur site	5
Tableau 2 : Description des sondages pédologiques réalisés sur l'aire d'étude.....	22
Tableau 3 : Habitats recensés sur le site d'étude	25
Tableau 4 : Bibliographie des espèces floristiques à enjeux présentes sur la commune	28
Tableau 5 : Bibliographie des espèces floristiques envahissantes présentes sur la commune	28
Tableau 6 : Espèce exotique envahissante recensée sur le site d'étude.....	29
Tableau 7 : Bibliographie des espèces avifaunistiques à enjeux présentes sur la commune et susceptibles d'occuper le site d'étude	32
Tableau 8 : Espèces avifaunistiques détectées sur le site d'étude lors des inventaires	33
Tableau 9 : Bibliographie des espèces de reptiles à enjeux présentes sur la commune et susceptibles d'occuper le site d'étude	36
Tableau 10 : Bibliographie des espèces d'amphibiens à enjeux présentes sur la commune et susceptibles d'occuper le site d'étude	37
Tableau 11 : Bibliographie des espèces mammalogiques à enjeux présentes sur la commune	39
Tableau 12 : Bibliographie des espèces chiroptérologiques à enjeux présentes sur la commune	40
Tableau 13 : Bibliographie des espèces entomologiques à enjeux présentes sur la commune	41
Tableau 14 : Synthèse des enjeux et impacts anticipés du projet.....	49

